

Direction départementale des
territoires et de la mer

DDTM 29/SHC/ULSRC

Dossier suivi par :
Loïck EVANO

Tél. : 0298765083

loick.evano@finistere.gouv.fr

PRÉFET DU FINISTÈRE
COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Sous-commission d'accessibilité

Réunion du mardi 5 octobre 2021

**AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES**

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.161-1 et suivants, L.122-3 et suivants, et les articles R.162-1 à R.164-6 et suivants ;

Arrêté du 8 décembre 2014 modifié fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.164-1 à R.164-4 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues aux articles L. 165-1, L. 122-3, L. 141-2, L. 146-1 et L.145-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Arrêté du 20 avril 2017 (dépôt pour instruction après le 30 juin 2017) relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

DOSSIER N° AT 929 081 21 0 0003
N° urbanisme : PC 029 081 21 0 0003 5
Service instructeur : mairie de Huelgoat

Commune : HUELGOAT

Demandeur : SC FONCIERE CHABRIERES représenté(e) par M ROLLY OLIVIER
Adresse du demandeur : 24 RUE AUGUSTE CHABRIERES 75015 PARIS 15EME ARRONDISSEMENT

Nom établissement : INTERMARCHE
Adresse des travaux : RUE DE BERRIEN 29690 HUELGOAT
Type : M Magasins de vente, centres commerciaux / Catégorie ERP : 3

Nature des travaux :
Déconstruction et reconstruction du centre commercial INTERMARCHE.

Demande de dérogation : non

MOTIVATION

- sur l'autorisation : Favorable

PRESCRIPTIONS

Les cheminements extérieurs doivent respecter les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 20/04/2017 (et notamment les bandes de guidage podotactiles doivent respecter les caractéristiques fixées en annexe 6 de l'arrêté du 20/04/2017 ; les bandes de guidage dites "à pépites" sont pros- crites ; les éléments présents sur les cheminements doivent être visuellement contrastés par rapport au sol à destination notamment des personnes déficientes visuelles).

Les places de stationnement adaptées doivent être conformes aux exigences de l'article 3 de l'arrêté du 20/04/2017 (et notamment elles doivent disposer d'une sur-longueur de 1,20 m matérialisée au sol pour sécuriser la sortie par l'arrière d'un véhicule ainsi que de la signalétique de repérage).

La temporisation des portes à ouverture automatique doit être adaptée notamment aux personnes à mobilité réduite (article 10 de l'arrêté du 20/04/2017).

Une attestation d'accessibilité devra être transmise au service instructeur en fin de travaux (article R.122-30 du Code de la Construction et de l'Habitation).

RECOMMANDATION

Afin de valoriser votre établissement, n'hésitez pas à le référencer en saisissant ses caractéristiques en quelques clics sur le site : <https://aceslibre.beta.gouv.fr>

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un avis favorable à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti des prescrip- tions et recommandation énumérées ci-dessus.

A QUIMPER, le mardi 5 octobre 2021

Pour le Préfet
La présidente de la commission


Mme DOLMAZON Annick

AT 929 081 21 0 0003